



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

20^e séance du mardi 25 mai 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2021/02 de la Municipalité, du 14 janvier 2021 ;
- vu les rapports de majorité et minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser le transfert au patrimoine financier d'une partie des actifs de la ligne 125 kV reliant le poste de La Veyre à Saint-Triphon en vue de leur cession à Romande Energie S.A. ;
2. d'autoriser la vente à Romande Energie S.A. de ces actifs pour un montant de CHF 3'087'561.- avec effet au 1^{er} janvier 2021 ;
3. de porter le produit de cette vente en diminution des actifs au bilan des Services industriels et en amortissement la différence entre le prix de vente et la valeur comptable des actifs cédés ;
4. d'autoriser le nouveau régime de propriété entre la Ville et Romande Energie S.A. pour la ligne 125 kV reliant le poste de Pierre-de-Plan à celui de La Veyre, passant d'une répartition moitié-moitié de l'ensemble à une répartition d'un tiers à 100% de propriété chacun avec maintien de la propriété partagée pour moitié des pylônes et de leur socle, sans incidence sur la valeur des actifs sous gestion par les parties.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi vingt-cinq mai deux mille vingt et un.

La présidente :



Le secrétaire :